



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 21795

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des producteurs de porcs. Il apparaît en effet que ceux-ci sont confrontés à une chute des cours et de leurs exportations. Par conséquent, il lui demande des précisions sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de pouvoir rapidement compenser pour les producteurs les pertes financières induites.

## Texte de la réponse

Le marché porcin français a traversé une période d'incertitude prolongée entre l'automne et le printemps derniers. Ainsi, en tenant compte des diverses bonifications perçues par les éleveurs de porcs en plus du prix de base, le prix de vente des porcs charcutiers s'est situé à 1,19 EUR/kg de carcasse, alors que le coût de production s'élève à environ 1,30 EUR/kg de carcasse. Néanmoins, la consommation de la période estivale a permis une bonne reprise des prix, qui atteignent à présent 1,30 EUR/kg de carcasse. Depuis l'automne dernier, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales est intervenu pour que se rétablissent, au niveau européen, des conditions de marché favorables à la reprise des cours de la viande de porc. Ainsi, la Commission européenne a mis en place une aide au stockage privé de viande de porc, à la demande de la France. Cette opération a permis de retirer du marché 111 862 tonnes pour un coût de 45,6 millions d'euros. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a également rassemblé un groupe de banques privées, qui ont ouvert des lignes de trésorerie spécifiques pour les éleveurs porcins. Les prêts proposés aux éleveurs ont été consentis par les banques aux conditions les plus favorables offertes actuellement par le marché, pour un montant de 60 millions d'euros. Les pouvoirs publics ont également participé à un plan de promotion qui a débuté en juin et doit permettre de relancer la consommation de viande porcine. Enfin, un dispositif de restructuration des élevages accompagné de mesures d'allègement des charges financières des éleveurs fait actuellement l'objet d'une concertation avec les organisations professionnelles concernées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21795

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juillet 2003, page 5502

**Réponse publiée le :** 3 novembre 2003, page 8424